

YEKKEN CHADLIA

29 TRAVERSE CHANTE PERDRIX BT A6 CHATEAU ST
13010 MARSEILLE

Date de naissance: 84/04/29

N° secu.: 284041300508317

Mutuelle: C.2.S.

3064

CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ ref:3064*

Je donne mon consentement éclairé au plan de traitement proposé par le Docteur Eskenazi qui a réalisé le bilan clinique, évalué mon état général et buccal, étudié les examens complémentaires et qui m'a informé des autres solutions possibles pour ma réhabilitation buccale. J'ai compris que l'hygiène buccale devra être la plus efficace possible, que le tabagisme est un élément défavorable et que les travaux réalisés nécessitent un suivi très rigoureux durant les premières années.

	DENT	CODE	DESCRIPTION	MAT.	PANIER	PRIX	BASE	S.S.	MUT.	R.A.C.
1	12	HBGD027	Ablation d'une prothèse den	emax	C2S	40,00	0,00	0,00	0	40,00
2	11	HBGD027	Ablation d'une prothèse den	emax	C2S	40,00	0,00	0,00	0	40,00
3	21	HBGD027	Ablation d'une prothèse den	emax	C2S	40,00	0,00	0,00	0	40,00
4	22	HBGD027	Ablation d'une prothèse den	emax	C2S	40,00	0,00	0,00	0	40,00
5	12	HBLD490	provisoire R.0	emax	C2S	40,00	10,00	7,00	0	33,00
6	11	HBLD490	provisoire R.0	emax	C2S	40,00	10,00	7,00	0	33,00
7	21	HBLD490	provisoire R.0	emax	C2S	40,00	10,00	7,00	0	33,00
8	22	HBLD490	provisoire R.0	emax	C2S	40,00	10,00	7,00	0	33,00
9	12	HBLD350	coiffe e_max 1-2-3-4-5	emax	C2S	400,00	120,00	84,00	0	316,00
10	11	HBLD350	coiffe e_max 1-2-3-4-5	emax	C2S	400,00	120,00	84,00	0	316,00
11	21	HBLD350	coiffe e_max 1-2-3-4-5	emax	C2S	400,00	120,00	84,00	0	316,00
12	22	HBLD350	coiffe e_max 1-2-3-4-5	emax	C2S	400,00	120,00	84,00	0	316,00
Total:						1 920,00	520,00	364,00	0,00	1 556,00

Je certifie avoir reçu les informations, indications et contre indications nécessaires et avoir obtenu les réponses satisfaisantes à mes questions concernant ces actes.

Information complémentaire en cas de pose d'implants:

En cas de pose d'implants, je sais que le taux de stabilité de ces racines artificielles est de l'ordre de 95% (taux qui diminue nettement chez les fumeurs). Les implants endo-osseux posés sous anesthésie locale seront laissés au repos pendant 2 à 3 mois.

En cas de volume osseux insuffisant pour poser un implant, le docteur Eskenazi fera une greffe d'os autogène ou de substitut osseux (Bio-oss®) soit dans la même séance que la pose des implants, soit lors d'une séance précédente.

Le matériel utilisé sera stérile ou à usage unique. Les suites opératoires immédiates de ces interventions peuvent être variables d'un patient à l'autre, un oedème ou hématome post-chirurgical peuvent apparaître mais ne signifiera en aucune manière une quelconque complication.

Je dois respecter l'ordonnance du docteur Eskenazi (antibiotique, antalgiques, anti inflammatoires)

Si l'implant n'est pas ostéointégré, il sera déposé et remplacé si aucune contre-indication ne s'y oppose (soins pris en charge par le docteur Eskenazi). Dans cette éventualité le traitement sera obligatoirement prolongé de quelque mois.

J'ai lu et j'ai compris ce document , le 23 Mai 2022

NOM, SIGNATURE

Yekken Chadlia